Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260610-202655-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 10 Juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Juin 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : M. LE CORF Henri à M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme LE ROUX Sandrine à Mme CLEQUIN Yolande, M. LAUDRIN Joël à M. JEHANNO David

Désignation du secrétaire de séance
Mme Christelle BEGUIN est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Personnel : recrutement d'un apprenti pour les services techniques

Mme le Maire fait part au Conseil de l'accord pour la prise en charge financière, par le CNFPT, d'une formation pour un apprenti au niveau des espaces verts, niveau 3. Ce recours a un apprenti permettrait une transmission mais aussi de conforter le service technique. Elle précise qu'un tel recrutement a reçu un avis favorable, à l'unanimité, de la part du Comité Social Territorial lors de sa séance du 24 juin 2025. Ainsi, elle sollicite le Conseil pour l'autoriser à signer le devis, d'un montant de 2 044 € dont 1 272 € pour la 1ère année, adressé par le lycée de MERDRIGNAC qui accueillerait le jeune à la rentrée de septembre, sachant que la prise en charge est de 4 000 € et le contrat, du jeune concerné, démarrerait le 1er septembre 2026.
Elle rappelle, qu'à travers cette démarche, elle souhaite donner sa chance à tous les jeunes et en ce sens, elle est encline à accueillir des stagiaires dans les services.

Le Conseil, après en avoir échangé et à l'unanimité

APPROUVE l'accueil d'un apprenti au service technique à compter du 1er septembre 2026 ;

AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat correspondant et le devis de financement de sa scolarité avec le lycée de MERDRIGNAC sachant que l'accord porte pour la formation complète.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 17 Juin 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 17 Juin 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance